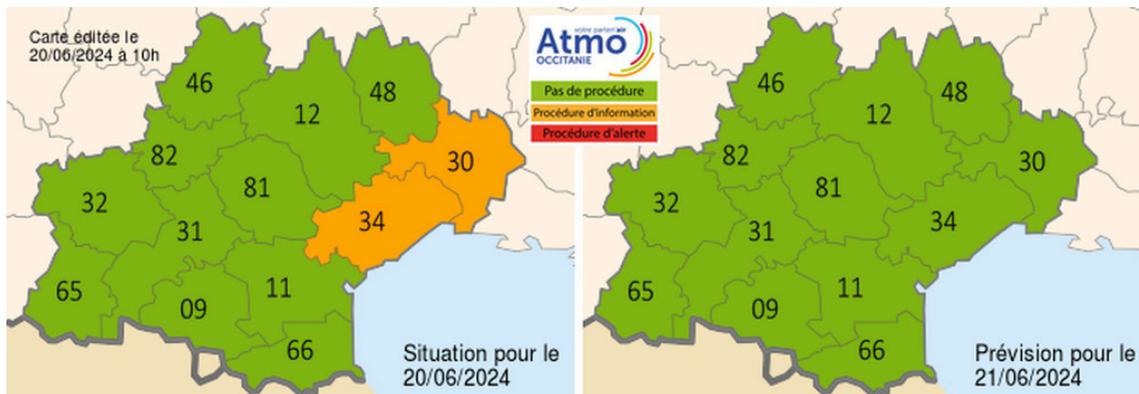




Les brèves du Verdus

Saint-Guilhem-le-Désert



Le 20 juin 2024 10h ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Le passage d'une masse d'air chargée en particules désertiques est observé depuis mercredi 19 juin et se poursuit aujourd'hui

jeudi 20 juin sur une partie du littoral méditerranéen. Ces particules s'ajoutent à celles émises par les sources locales, entraînant ainsi une hausse importante des concentrations de PM10, notamment sur les départements du Gard et de l'Hérault.

Par conséquent, une procédure d'information sera déclenchée ce jour sur ces deux départements.

EVOLUTION :

Demain, vendredi 21 juin, le déplacement de la masse d'air chargée en particules désertiques devraient permettre une amélioration de la situation. Ainsi, les concentrations de PM10 dans l'air ambiant sur les départements du Gard et de l'Hérault devraient fortement baisser entraînant la fin de l'épisode de pollution.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables : Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.

Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Population générale :

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

RECOMMANDATIONS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail :

Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations

Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)

Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.

Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)

Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

